Parcours aux études postsecondaires
disponibles aux personnes apprenantes adultes de l'Ontario

cesba

CSC
COLLEGE SECTOR COMMITTEE FOR ADULT UPGRADING + ACE

Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO)

- Personnes apprenantes adultes ayant initialement été inscrites dans une école secondaire de l'Ontario avant 1999
- Résident.e de l'Ontario
- Les personnes apprenantes adultes relevant de ces types de diplômes peuvent choisir de faire évaluer leurs acquis antérieurs dans le cadre de la reconnaissance des acquis (RDA) pour les personnes apprenantes adultes.

Diplôme d'études secondaires (DES)
- Entrée à l'école secondaire avant 1984
- 27 crédits
  13 obligatoires
  14 au choix
- Des équivalences peuvent être reconnues en fonction de la maturité, de la formation en apprentissage, des études postsecondaires ou d'études suivies à l'extérieur de la province. Quatre crédits finaux de niveau supérieur doivent être obtenus

Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) (selon le curriculum OS:IS)
- Personnes inscrites entre 1984 et août 1999
- 30 crédits
  16 obligatoires
  14 au choix
- Des équivalences peuvent être reconnues en fonction de la maturité, de la formation en apprentissage, des études postsecondaires ou d'études suivies à l'extérieur de la province. Quatre crédits finaux de niveau supérieur doivent être obtenus.

- Personnes apprenantes adultes ayant initialement été inscrites dans une école de l'Ontario entre 1999 et 2024
- Résident.e de l'Ontario
- Personnes apprenantes provenant d'autres provinces
- Les personnes apprenantes adultes relevant de ces types de diplômes peuvent choisir de faire évaluer leurs acquis antérieurs dans le cadre de la reconnaissance des acquis (RDA) pour les personnes apprenantes adultes.

Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) de 1999
(dans le cadre des écoles secondaires de l'Ontario – ESO)
- Personnes inscrites entre septembre 1999 et août 2024
- 30 crédits
- 18 obligatoires, 12 au choix
- Y compris : l'exigence en matière de littératie, les 40 heures de service communautaire et l'exigence d'apprentissage en ligne pour l'obtention du diplôme
- Des crédits équivalents peuvent être accordés par reconnaissance des acquis (RDA) pour les personnes apprenantes adultes, jusqu'à un maximum de 26 crédits
- 16 crédits (RDA antérieurs) obtenus par des évaluations des acquis de la 9e et de la 10e année
- 10 crédits équivalents de niveau supérieur obtenus par équivalence ou par évaluation de défi (11e et 12e année)
- 4 crédits finaux de niveau supérieur doivent être obtenus à la suite du processus d'évaluation

- Personnes apprenantes adultes ayant initialement été inscrites dans une école secondaire de l'Ontario à compter de septembre 2024
- Résident.e de l'Ontario
- Personnes apprenantes adultes nouvellement arrivées en Ontario à compter de septembre 2027.

Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) 2025
(dans le cadre des ES)
- Personnes inscrites à l'école secondaire en septembre 2024
- 30 crédits
- 17 obligatoires, 13 au choix
- Y compris : l'exigence en matière de littératie, les 40 heures de service communautaire et l'exigence d'apprentissage en ligne pour l'obtention du diplôme
- Des crédits équivalents peuvent être accordés par reconnaissance des acquis (RDA) pour les personnes apprenantes adultes, jusqu'à un maximum de 26 crédits
- 16 crédits (RDA antérieurs) obtenus par des évaluations des acquis de la 9e et de la 10e année
- 10 crédits équivalents de niveau supérieur obtenus par équivalence ou par évaluation de défi (11e et 12e année)
- 4 crédits finaux de niveau supérieur doivent être obtenus à la suite du processus d'évaluation

- Les cours dispensés par le conseil scolaire s'inscrivent dans le cadre de programmes de cours de jour pour adultes, de cours du soir pour adultes ou de formation continue
- Les cours du TVO ILC se déroulent en ligne
- La prestation par les écoles privées est offerte moyennant des frais

- Tout adulte pouvant prouver qu'il a suivi un programme d'études postsecondaires au Canada, qu'il s'agisse d'un grade, d'un diplôme ou d'un programme d'apprentissage, peut être admissible à un maximum de 30 crédits et à un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO)

APPRENTISSAGE **COLLÈGE*** **UNIVERSITÉ***

Accès carrière études (ACE)

- 18 ans ou plus
- Résident.e de l'Ontario
- Autorisé.e à travailler en Ontario
- Ne détenant pas de permis d'études pour étudiants internationaux
- Ne fréquentant pas une école secondaire
- Avec ou sans diplôme d'études secondaires

Cours et certificat du programme ACE
- Les cours du programme ACE sont équivalents aux cours de 12e année de préparation au collège dans le système scolaire secondaire de l'Ontario.
- Les cours du programme ACE peuvent servir à satisfaire aux exigences d'admission propres aux cours de 11e et 12e année pour l'admission à des programmes collégiaux menant à un certificat ou à un diplôme
- Les cours ACE équivalents à la 12e année comprennent les communications (anglais/français), les sciences et les mathématiques
- Suivre uniquement les cours requis pour satisfaire aux exigences d'admission, ou suivre quatre cours (communications, mathématiques et deux autres) afin d'obtenir le certificat ACE équivalent à la 12e année
- Pour l'inscription à un programme d'apprentissage en Ontario, le certificat ACE est reconnu comme équivalent à la 12e année

- Offerts en salle de classe par les collèges publics de l'Ontario dans plus de 80 emplacements
- Communiquer avec le collège de votre choix pour connaître les lieux et les horaires
- Offert gratuitement aux personnes admissibles
- Également offert entièrement en ligne par l'entremise du programme « ACE Distance »

APPRENTISSAGE COLLÈGE*

Statut des personnes apprenantes adultes

- 19 ans ou plus
- Aucun diplôme d'études secondaires ni équivalent
- D'autres critères peuvent varier selon les collèges publics et les établissements autochtones

Test pour les étudiantes et étudiants adultes
- Offert dans la plupart des collèges pour de nombreux programmes d'études
- Les domaines évalués peuvent comprendre l'anglais/le français et les mathématiques
- D'autres domaines peuvent également être évalués selon le collège et le programme
- Les tests utilisés peuvent varier d'un collège à l'autre
- Les collèges déterminent les résultats requis
- Les personnes apprenantes adultes doivent satisfaire aux exigences d'admission propres au programme
- Les personnes n'ayant pas réussi le test peuvent être autorisées à le reprendre après une période d'attente et peuvent également être orientées vers un programme
- ACE en vue d'une préparation plus approfondie ou une formation d'appoint
- Des frais peuvent être exigés pour le test

- Communiquer avec le bureau des admissions de chaque collège afin de déterminer la disponibilité et le processus
- Soumettre une demande d'admission au collège par l'entremise du Service de demande d'admission aux collèges de l'Ontario (OUAC) et s'identifier comme « candidate ou candidat adulte »

COLLÈGE*

- Être âgée de 19 ou 21 ans et plus
- Aucun diplôme d'études secondaires
- N'ayant pas fréquenté le système d'éducation formelle depuis un certain temps
- Citoyenneté canadienne ou résidence permanente au Canada
- Les critères peuvent varier d'une université à l'autre

Processus pour les personnes apprenantes adultes
- Offert dans certaines universités pour des programmes d'études spécifiques
- Le processus varie d'une université à l'autre
- Des documents peuvent être exigés, p. ex., un portfolio, un curriculum vitae ou des lettres de recommandation
- Des tests peuvent être exigés, par exemple pour évaluer les compétences linguistiques en anglais ou en français
- Les candidates et candidats adultes doivent satisfaire aux critères d'admission spécifiques au programme
- Si l'admission est accordée, il pourra être exigé que certains cours soient suivis au cours de la première année
- Des frais peuvent s'appliquer pour l'examen ou l'évaluation des documents

- Communiquer avec le bureau des admissions de chaque collège afin de déterminer la disponibilité et le processus
- Soumettre une demande d'admission au collège par l'entremise du Service de demande d'admission aux collèges de l'Ontario (OCAS) et s'identifier comme « candidate ou candidat adulte »

UNIVERSITÉ*

Certificat canadien d'éducation des adultes (CCEA) – anciennement GED

- 18 ans ou plus
- Résident.e de l'Ontario depuis au moins 6 mois
- Ne fréquente pas l'école secondaire
- Pas de diplôme d'études secondaires

CCEA
- Disponible en français et en anglais
- Il est composé de cinq tests :
  - Lecture
  - Écriture
  - Mathématiques
  - Sciences
  - Études sociales
- Obtenir un certificat d'équivalence du secondaire de l'Ontario
- Ne répond pas à toutes les conditions d'admission spécifiques aux programmes collégiaux
- N'est pas accepté aux fins d'admission par les universités publiques de l'Ontario
- Pour l'inscription à un programme d'apprentissage en Ontario, le CCEA est reconnu comme équivalent à la 12e année
- La préparation au CCEA peut être offerte par des organismes locaux d'éducation des adultes
- Des guides de préparation au CCEA sont également offerts aux fins d'autoapprentissage
- Des frais peuvent être exigés pour le test

- Faire une demande pour passer les tests du CCEA par l'entremise du site Web du Centre d'études indépendantes
- Les tests du CCEA sont administrés en ligne par le Centre d'études indépendantes dans plus de 40 emplacements

APPRENTISSAGE COLLÈGE*

Mise à jour : **Mars 2026.** Pour plus d'informations, consulter le Guide d'accompagnement.

parcours Réussite en éducation et au travail

Canada

EMPLOI ONTARIO

Ontario

*Les sept établissements autochtones de l'Ontario donnent accès à des programmes postsecondaires par l'entremise d'un ou de plusieurs de ces parcours. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les exigences propres à chaque établissement autochtone.